

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 28 septembre 2018

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018**

**2018 DASCO 41G** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (118 237 euros), subventions d'équipement (266 618 euros), subventions pour travaux (551 925 euros).

**M. Patrick BLOCHE, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la délibération 2017 DASCO 58G, du Conseil de Paris des 25, 26 et 27 septembre 2017, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2018 des collèges autonomes (11 692 168 euros) ;

Vu le projet de délibération, en date du 11 septembre 2018, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, soumet à son approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (118 237 euros), de subventions d'équipement (266 618 euros), de subventions pour travaux (551 925 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick BLOCHE, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Des dotations complémentaires de fonctionnement sont attribuées aux collèges publics, suivant le tableau ci-dessous, pour un montant total de 118 237 euros :

Etablissement	Montant accordé
Dotations complémentaires de fonctionnement service général	
LAVOISIER, 17, rue Henri Barbusse (5e)	7 639 €
PAUL GAUGUIN, 35, rue Milton (9e)	7 000 €
VALMY, 199, quai de Valmy (10e)	2 761 €
GUY FLAVIEN, 6, rue d'Artagnan (12e)	7 000 €
GERMAINE TILLION, 8, avenue Vincent d'Indy (12e)	7 000 €
ELSA TRIOLET, 9, rue Yéo-Thomas (13e)	6 978 €
THOMAS MANN, 91, avenue de France (13e)	15 000 €
ALBERTO GIACOMETTI, 7, rue du Cange (14e)	8 407 €
GEORGES DUHAMEL, 13, rue des Volontaires (15e)	7 000 €
BORIS VIAN, 76, boulevard Berthier (17e)	15 000 €
LA ROSE BLANCHE, 34, rue Marie-Georges Picquart (17e)	14 000 €
LEON GAMBETTA, 151, avenue Gambetta (20e)	4 700 €
FLORA TRISTAN, 4, rue Galleron (20e)	12 287 €
ROBERT DOISNEAU, 51, rue des Panoyaux (20e)	3 465 €
<b>TOTAL</b>	<b>118 237 €</b>

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget départemental de fonctionnement de l'exercice 2018, chapitre 65, nature 655111, fonction P 221, destination 22100010.

Article 3 : Des subventions d'équipement sont attribuées aux collèges publics parisiens, suivant le tableau figurant en annexe de la présente délibération, pour un montant total de 266 618 euros.

Article 4 : La dépense correspondante sera imputée au budget départemental d'investissement de l'exercice 2018, chapitre 204, nature 20431, fonction P 221, AP 1803172 (185 484 euros) et AP 1805204 (81 134 euros).

Article 5 : Des subventions pour la réalisation de travaux d'entretien sont attribuées à divers collèges publics parisiens, suivant le tableau figurant en annexe de la présente délibération, pour un montant total de 551 925 euros.

Article 6 : La dépense totale correspondante, soit 551 925 euros, sera imputée comme suit :

- 501 839 euros sur le chapitre 204, nature 20432, fonction P 221, du budget d'investissement du Département de Paris de l'exercice 2018, AP 1803172 (469 449 euros) et AP 1805204 (32 390 euros),
- 50 086 euros sur le chapitre 65, nature 655111, fonction P 221, destination 22100010 du budget de fonctionnement du Département de Paris de l'exercice 2018.

Chaque établissement rendra compte de l'utilisation des crédits alloués (descriptif des travaux et copies des factures).

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**